



## Note du CNCPH

### *portant sur la ré-ingénierie des certificats d'aptitude à l'enseignement des aveugles, déficients visuels (CAE DV) et des jeunes sourds (CAPEJS)*

**Assemblée plénière du 16 décembre 2022**

#### **Rappel du contexte**

---

- Participations aux six groupes de travail de ré-ingénierie depuis le 4 mai.
- Une rencontre du groupe de travail interne de la commission éducation avec la DGCS le 18 novembre dernier.
- Proposition d'une note à la commission le 29 novembre.
- Attention : il ne s'agit pas de rendre un avis sur le contenu des travaux en cours mais bien de prendre une position sur les orientations générales que devraient prendre ces travaux.
- Les contenus seront présentés devant la CPC santé sociale et devant la commission éducation-scolarité pour avis.

#### **Constat, observations et recommandations**

---

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a lancé un chantier, au mois d'avril dernier, sur la réingénierie des diplômes d'enseignement pour les jeunes sourds, aveugles et déficients visuels.

Cette révision est motivée pour partie par l'ancienneté de ces titres, au regard des évolutions des conditions de scolarisation des jeunes concernés, et par la nécessité de les inscrire dans le cadre de reconnaissance des certifications professionnelles.

A sa demande, le CNCPH par la commission Education-scolarité a pu participer aux réunions des groupes de travail mis en place.

S'il reconnaît la nécessité de faire évoluer ces formations, le CNCPH regrette que la réforme en cours n'associe pas plus l'ensemble des acteurs, et notamment les associations de personnes concernées mais aussi l'Éducation nationale qui forme, elle aussi, des enseignants spécialisés pour ces mêmes publics. C'est d'autant plus urgent que ces formations souffrent, depuis quelques années, d'un déficit de candidatures.

Cette réforme doit être l'occasion de rapprocher les formations CAPEJS<sup>1</sup> / CAE\_DV<sup>2</sup> et CAPPEI<sup>3</sup>, de déterminer leurs spécificités et leurs points communs, les domaines d'intervention, les passerelles, les modules complémentaires pour répondre aux besoins de tous les jeunes concernés : choix de communication, handicaps associés, scolarisation inclusive... Ce rapprochement permettrait d'additionner les compétences respectives des deux secteurs (Éducation nationale et médico-social).

En ne se concentrant que sur la seule réingénierie des titres dépendant du ministère de la Santé, le risque est grand de voir perdurer deux filières de formation séparées, des champs d'intervention distincts à l'heure de la coopération entre le secteur médico-social et l'Éducation nationale, sans bénéfice réel pour les jeunes ni pour les professionnels impliqués.

### **Vote de l'Assemblée plénière du CNCPH**

---

Les membres du CNCPH, réunis en assemblée plénière, approuvent et adoptent la note.

---

<sup>1</sup> Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Jeunes Sourds.

<sup>2</sup> Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des élèves Déficiants Visuels.

<sup>3</sup> Certificat d'Aptitude Professionnelles aux Pratiques de l'Education Inclusive.